

Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

NEUTRO COLOR

Date de première édition : 26/02/2021 Fiche signalétique du 29/08/2025

révision 5

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: NEUTRO COLOR

Code commercial: FBIFC620- 4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Adhésifs/produits d'étanchéité

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL France

25, avenue de l'Industrie - 69960 Corbas - France

Tel. +33 472 890 684 safety@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS): (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

DECL₁₀

Ce produit contenant dioxyde de titane n'est pas classé comme cancérogène par inhalation car il ne répond pas aux critères spécifiés dans la note 10, annexe VI du règlement CLP.

Remarque 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1% ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\le 10 \mu m$.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Trimethoxyvinilsilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 1 de 15

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: NEUTRO COLOR

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥1-<3 %	3-Aminopropyl(methyl) silsesquioxanes, ethoxy-terminated	CAS:128446-60-6 EC:603-274-5	Skin Irrit. 2, H315; Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319	
≥1-<3 %	Titanium dioxide	CAS:13463-67-7 EC:236-675-5	Non classé comme dangereux	
≥0.5-<1 %	3-aminopropyltriéthoxysilane	CAS:919-30-2 EC:213-048-4 Index:612-108-00-0	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4 H302; Skin Sens. 1, H317)	, 01-2119480479-24
≥0.5-<1 %	o Trimethoxyvinilsilane	CAS:2768-02-7 EC:220-449-8 Index:014-049-00-0	Skin Sens. 1B, H317; Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332)	, 01-2119513215-52

Ce mélange contient >= 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7). La classification du dioxyde de titane de l'Annexe VI ne s'applique pas à ce mélange selon sa Note 10.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

N.A

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

N.A.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 2 de 15

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)			
	Type LEP	pays	Limites d'exposition professionnelle
Titanium dioxide CAS: 13463-67-7	ACGIH		Long terme 2.5 mg/m3 (8h) Finescale particles; R; A3 - LRT irr, pneumoconiosis
	National	GERMANY	Long terme 0.3 mg/m3; Court terme 2.4 mg/m3 DFG; Long term and short term: excluding ultrafine particles; respirable fraction; multiplied by the material density; Source: TRGS900
	National	BELGIUM	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National	CROATIA	Long terme 10 mg/m3 U Source: NN 1/2021
	National	CROATIA	Long terme 4 mg/m3 R Source: NN 1/2021
	National	IRELAND	Long terme 10 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National	IRELAND	Long terme 4 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National	ROMANIA	Long terme 10 mg/m3; Court terme 15 mg/m3 Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
	National	SPAIN	Long terme 10 mg/m3 Source: LEP 2022

Date 29/08/2025 Nom produit **NEUTRO COLOR** Page n. 3 de 15 National AUSTRIA Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3

60(Miw), 2x, MAK, A

Source: BGBl. II Nr. 156/2021

National BULGARIA Long terme 10 mg/m3

Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.

National DENMARK Long terme 6 mg/m3

Κ

Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021

National ESTONIA Long terme 5 mg/m3

Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National FRANCE Long terme 10 mg/m3 Cancérogène de catégorie 2

Source: INRS outil65

National GREECE Long terme 10 mg/m3

εισπν.

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National GREECE Long terme 5 mg/m3

ачапч.

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National LATVIA Long terme 10 mg/m3

Source: KN325P1

National LITHUANIA Long terme 5 mg/m3

Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389

National NORWAY Long terme 5 mg/m3

Source: FOR-2021-06-28-2248

National POLAND Long terme 10 mg/m3

4), 7)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

National SLOVAKIA Long terme 5 mg/m3

Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006

National SWEDEN Long terme 5 mg/m3

3

Source: AFS 2021:3

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3
D TWA mg/m3: (a), SS(

TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 10 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

3-aminopropyltriéthoxysilane National CAS: 919-30-2

FINLAND

Long terme 28 mg/m3 - 3 ppm; Court terme 55 mg/m3 - 6 ppm

Source: HTP-ARVOT 2020

Carbon black CAS: 1333-86-4

ACGIH Long terme 3 mg/m3 (8h)

I, A3 - Bronchitis

National SWEDEN

Long terme 3 mg/m3 Source: AFS 2021:3

National BELGIUM Long terme 3 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National CROATIA Long terme 3.5 mg/m3; Court terme 7 mg/m3

Source: NN 1/2021

National IRELAND Long terme 3 mg/m3

Ι

Source: 2021 Code of Practice

National SPAIN Long terme 3.5 mg/m3

Source: LEP 2022

National DENMARK Long terme 3.5 mg/m3

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 4 de 15

Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021

National **FINLAND** Long terme 3.5 mg/m3; Court terme 7 mg/m3

Source: HTP-ARVOT 2020

National **FRANCE** Long terme 3.5 mg/m3

Source: INRS outil65

National **GREECE** Long terme 3.5 mg/m3; Court terme 7 mg/m3

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National HUNGARY Long terme 3 mg/m3 belélegezhető koncentráció

Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet

National **NORWAY** Long terme 3.5 mg/m3

Source: FOR-2021-06-28-2248

National POLAND Long terme 4 mg/m3

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

WEL-EH40 UNITED Long terme 3.5 mg/m3; Court terme 7 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

éthanol; alcool éthylique

CAS: 64-17-5

ACGIH Court terme 1000 ppm

A3 - URT irr

National **AUSTRIA** Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme Plafond - 3800 mg/m3 - 2000 ppm

60(Mow), 3x, MAK

Source: GKV, BGBI. II Nr. 156/2021

National **BULGARIA** Long terme 1000 mg/m3

Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.

National **CZECHIA** Long terme 1000 mg/m3; Court terme Plafond - 3000 mg/m3

Source: Nařízení vlády č. 361-2007 Sb

Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm National DENMARK

Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021

National **ESTONIA** Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National **FINLAND** Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 2500 mg/m3 - 1300 ppm

Source: HTP-ARVOT 2020

Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 9500 mg/m3 - 5000 ppm National **FRANCE**

Source: INRS outil65

National **GREECE** Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

Long terme 1900 mg/m3; Court terme 3800 mg/m3 National HUNGARY

Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet

National **LATVIA** Long terme 1000 mg/m3

Source: KN325P1

National **LITHUANIA** Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389

National NETHERLAND Long terme 260 mg/m3; Court terme 1900 mg/m3

Source: Arbeidsomstandighedenregeling - Lijst B2

National **NORWAY** Long terme 950 mg/m3 - 500 ppm

Source: FOR-2021-06-28-2248

National Long terme 1900 mg/m3 POLAND

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm National **SLOVAKIA**

Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006

29/08/2025 **NEUTRO COLOR** Page n. 5 de 15 Date Nom produit

National	SWEDEN	Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm V
		Source: AFS 2021:3
SUVA	SWITZERLAN D	Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm SSC, Formel / Formal, INRS NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites
WEL-EH40		Long terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
National	BELGIUM	Long terme 1907 mg/m3 - 1000 ppm Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
National	CROATIA	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm Source: NN 1/2021
National	GERMANY	Long terme 380 mg/m3 - 200 ppm DFG, Y, 4(II) Source: TRGS 900
National	IRELAND	Court terme 1000 ppm Source: 2021 Code of Practice
National	ROMANIA	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 9500 mg/m3 - 5000 ppm Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
National	SLOVENIA	Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm
		Y Source: UL št. 72, 11. 5. 2021
National	SPAIN	Court terme 1910 mg/m3 - 1000 ppm
		Source: LEP 2022
ACGIH		Long terme 200 ppm (8h); Court terme 250 ppm Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea
National	AUSTRIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm 15(Miw), 4x, MAK, H Source: BGBl. II Nr. 156/2021
National	BULGARIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm Кожа Source: НАРЕДБА № 13 OT 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
National	CZECHIA	Long terme 250 mg/m3; Court terme Plafond - 1000 mg/m3
National	CZECHIA	D, B Source: Nařízení vlády č. 361-2007 Sb
National	DENMARK	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
Nacional	DENIMARK	EH Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
National	ESTONIA	Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm
rational	23701117	A Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
National	FINLAND	Long terme 270 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 330 mg/m3 - 250 ppm iho
		Source: HTP-ARVOT 2020
National	FRANCE	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1300 mg/m3 - 1000 ppm Risque de pénétration percutanée Source: INRS outil65, article R. 4412-149 du Code du travail
National	GREECE	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 325 mg/m3 - 250 ppm Δ Source: Φ EK 94/A $$ 13.5.1999
Neti-	LILING A DV	
National	HUNGARY	Long terme 260 mg/m3 b, i, BEM, EU2, R+T Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
National	LITHUANIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm O

méthanol CAS: 67-56-1

NEUTRO COLOR 29/08/2025 Page n. 6 de 15 Date Nom produit

Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389

National NETHERLAND Long terme 133 mg/m3

}

Source: Arbeidsomstandighedenregeling - Lijst A

National NORWAY Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm

ΗE

Source: FOR-2021-06-28-2248

National POLAND Long terme 100 mg/m3; Court terme 300 mg/m3

skóra

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

National SLOVAKIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

K, 7)

Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006

National SWEDEN Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm

H, V

Source: AFS 2021:3

SUVA SWITZERLAN Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 520 mg/m3 - 400 ppm

D R/H, SSC, B, SNC / ZNS, INRS NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 333 mg/m3 - 250 ppm

KINGDOM OF Sk

GREAT Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

National BELGIUM Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 333 mg/m3 - 250 ppm

D

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National CROATIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

koža

Source: 2006/15/EZ

National CYPRUS Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

δέρμα

Source: Οι περί Ασφάλειας και Υγείας στην Εργασία (Χημικοί Παράγοντες) Κανονισμοί

του 2001 έως 2021

National GERMANY Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm

DFG, EU, H, Y, 2(II) Source: TRGS 900

National IRELAND Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Sk, IOELV

Source: 2021 Code of Practice

National ITALY Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Cute

Source: D.lgs. 81/2008, Allegato XXXVIII

National LATVIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Āda

Source: KN325P1

National LUXEMBOUR Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Peau

G

Source: Mémorial A n.226 du 22 mars 2021

National MALTA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

skin

Source: S.L.424.24

National PORTUGAL Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Cutânea

Source: Decreto-Lei n.º 1/2021

National ROMANIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

P, Dir. 2006/15

Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021

National SLOVENIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm

K, Y, BAT, EU2

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 7 de 15

Source: UL št. 72, 11. 5. 2021

National **SPAIN** Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm

vía dérmica, VLB®, VLI, r

Source: LEP 2022

UE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm (8h)

Skin

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

Titanium dioxide

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.184 mg/l

CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.018 mg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 1 mg/kg Voie d'exposition: rejets intermittents (eau marine); Limite PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 100 mg/kg

3-

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 330 μg/l

aminopropyltriéthoxysilan

CAS: 919-30-2

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 3.3 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 33 μg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 13 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 1.2 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 120 µg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 50 µg/kg

Trimethoxyvinilsilane

CAS: 2768-02-7

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 400 μg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 2.4 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 40 μg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 6.6 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 1.5 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 150 µg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 60 µg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Titanium dioxide Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux CAS: 13463-67-7

Travailleur professionnel: 10 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

aminopropyltriéthoxysilan Travailleur professionnel: 59 mg/m³; Consommateur: 17.4 mg/m³

CAS: 919-30-2

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 59 mg/m³; Consommateur: 17.4 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.3 mg/kg; Consommateur: 5 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.3 mg/kg; Consommateur: 5 mg/kg

Trimethoxyvinilsilane CAS: 2768-02-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 27.6 mg/m³; Consommateur: 6.7 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 260 mg/m³; Consommateur: 50 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg; Consommateur: 7.8 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 300 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des veux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

29/08/2025 **NEUTRO COLOR** Page n. 8 de 15 Date Nom produit

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Caoutchouc butyle . Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire:

N.A.

Risques thermiques:

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

NΑ

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur: Conformément à la description du produit

Odeur: caractéristique Seuil d'odeur: N.A. pH: Pas important Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/point de congélation: N.A.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: Not Applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.A.

Densité de vapeur relative: N.A. Pression de vapeur: N.A.

Densité et/ou densité relative: 1.02 g/cm3

Hydrosolubilité: N.A. Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %; 0.00 g/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classe

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date 29/08/2025 Nom produit NEUTRO COLOR Page n. 9 de 15

c) lésions oculaires Non classé graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. d) sensibilisation respiratoire ou Non classé cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. e) mutagénicité sur les cellules Non classé germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. f) cancérogénicité Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé g) toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. h) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. j) danger par aspiration Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit : Titanium dioxide a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg LC50 Inhalation > 6.82 mg/l LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg c) lésions oculaires Corrosif pour les yeux Negatif graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux Non d) sensibilisation Sensibilisation de la peau Negatif respiratoire ou cutanée i) toxicité spécifique pour Dose Sans Effet Nocif Observé 1000 certains organes cibles exposition répétée a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat = 1460 mg/kg aminopropyltriéthoxysilan LC50 Inhalation de vapeurs Rat Negatif 6h LD50 Peau Lapin = 4076 mg/kg 24h b) corrosion Corrosif pour la peau Lapin Positif cutanée/irritation cutanée c) lésions oculaires Irritant pour les yeux Lapin Oui graves/irritation oculaire

> f) cancérogénicité Génotoxicité Negatif Mouse intraperitoneal rout g) toxicité pour la Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 600

Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif

Trimethoxyvinilsilane a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat = 7.34 ml/kg

d) sensibilisation

reproduction

respiratoire ou cutanée

LC50 Inhalation de vapeurs Rat = 2773 ppm 4h

LD50 Peau Lapin = 3.36 mg/kg 24h

Irritant pour la peau Lapin Negatif 24

b) corrosion Irritant pour la peau Lapin Negatif 24h cutanée/irritation cutanée

mg/kg

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 10 de 15

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux Lapin Non 24h

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif

f) cancérogénicité

Génotoxicité Rat Negatif

Inhalation route

g) toxicité pour la reproduction

Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 250 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
Titanium dioxide	CAS: 13463-67- 7 - EINECS: 236-675-5	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Pimephales promelas (Cavedano americano) > 1000 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata (alghe cloroficee) > 100 mg/L 72h
		a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Algues = 5600 mg/L
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna (Pulce d'acqua grande) > 100 mg/L 48h
3-aminopropyltriéthoxysilane	CAS: 919-30-2 - EINECS: 213- 048-4 - INDEX: 612-108-00-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Brachydanio rerio > 934 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 331 mg/L 48h
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Scenedesmus subspicatus > 1000 mg/L 72h
		c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Pseudomonas putida = 43 mg/L
Trimethoxyvinilsilane	CAS: 2768-02-7 - EINECS: 220- 449-8 - INDEX: 014-049-00-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 137 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 121 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 121 mg/L 48h
 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 20 mg/L -

21days

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata >

89 mg/L 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC10 microorganisms > 100 mg/L 3h OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

ComposantPersistance/dégradabilité :TestValeurRemarques :3-aminopropyltriéthoxysilanePas rapidement dégradable
dissousCarbone organique
dissous67.000
28days%; EU method C4-A;
28days

Trimethoxyvinilsilane Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	Test	Valeur Remarques:
3-aminopropyltriéthoxysilane	Bioaccumulable	BCF- Facteur de	3.400 OECD 305

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 11 de 15

12.4. Mobilité dans le sol

N.A

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet non dangereux Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A IATA-Nom d'expédition: N/A IMDG-Nom d'expédition: N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: N/A
IATA-Classe: N/A
IMDG-Classe: N/A

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: N/A IATA-Groupe d'emballage: N/A IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

ADR Limited Quantities: N/A ADR Excepted Quantities: N/A

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: N/A IATA-Avion CARGO: N/A IATA-Etiquette: N/A IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG):

IMDG-Arrimage et manutention: N/A

IMDG-Ségrégation: N/A
IMDG-Danger subsidiaire: N/A
IMDG-Dispositions particulières: N/A

Date 29/08/2025 Nom produit NEUTRO COLOR Page n. 12 de 15

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP) Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 52, 69, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

No substances listed

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

3: Severe hazard to waters

Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

LGK 10

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

3-aminopropyltriéthoxysilane

Trimethoxyvinilsilane

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Description Code

Date 29/08/2025 **NEUTRO COLOR** Nom produit Page n. 13 de 15

Code	Classe de danger et catégorie de Description
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

Liquide et vapeurs très inflammables.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

H225

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

Date 29/08/2025 Nom produit NEUTRO COLOR Page n. 14 de 15

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

 ${\tt IMDG: Code\ maritime\ international\ des\ marchandises\ dangereuses.}$

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 2 Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

 Date
 29/08/2025
 Nom produit
 NEUTRO COLOR
 Page n. 15 de 15



Scénario d'exposition, 08/06/2021

Identité de la substance				
	Trimethoxyvinilsilane			
n° CAS	2768-02-7			
Numéro d'identification UE	014-049-00-0			
n° EINECS	220-449-8			
Numéro d'enregistrement	01-2119513215-52			

Tables des matières

1. **ES 1**

1. ES 1

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics - Barrière (scellant)
Date - révision	18/05/2021 - 1.0
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22) - Bâtiment et travaux de construction (SU19)
Catégories de produits	Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Scénario contribuant Environnement

CS1 Dégagement faible dans l'environnement	ERC8c - ERC8f
Scénario contribuant Salarié	
CS2 Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application	PROC0
CS3 Essuvage - Application manuelle - Peintures au doigt, crajes, adhésifs -	PROC1

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement: Dégagement faible dans l'environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans
l''environnemen

Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

Propriétés du produit (de l'article)

Préparation du matériel pour application

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Concentration maximale après dilution [%]: 0.7 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site = 0.28 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d'émission: 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Eau - efficacité minimale de: 1.5 %

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP):

Usine de traitement des eaux usées sur site Eau - efficacité minimale de: = 0.013 %

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets

Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Facteur de dilution de l''eau de mer locale:: 100 Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10

Débit de l'eau réceptrice de surface: 20000 m³/jour

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs -

Préparation du matériel pour application (PROCO)

Catégories de processus

Autres (PROCO)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 0.7 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition <= 6 h

Fréquence:

Fréquence d'usage = 250 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

L''aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L''aération contrôlée signifie apport et évacuation d''air au moyen d''un aérateur actif

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

Taille de l''espace: Comprend l''application dans un espace de = 20 m³
Temperature: Comprend l''application par une température ambiante. 25°C

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs -

Préparation du matériel pour application (PROC1)

Catégories de processus Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition

improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

(PROC1)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 2 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition = 8 h

Fréquence:

Fréquence d'usage = 1 jours par année

Durée:

Comprend l"application jusqu"à = 6 h

Fréquence:

Fréquence d'usage = 1 jours par année

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

Taille de l'espace: Comprend l'application dans un espace de = 20 m³

Taux de ventilation: = 0.6 ach (changements d''air par heure)

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs -

Préparation du matériel pour application (PROC0)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, à long terme	= 1.9 mg/m ³	N/A	= 0.069
contact avec la peau, à long terme	= 4.53 mg/kg p.c. /jour	ConsExpo	= 0.038
voies combinées, à long terme	N/A	N/A	0.107

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Essuyage - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Préparation du matériel pour application (PROC1)

Voie d"exposition, Effet pour la santé, Indice d"exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, à long terme	= 4.57 mg/m ³	N/A	= 0.682
contact avec la peau, à long terme	= 0.044 mg/kg p.c. /jour	ConsExpo	< 0.01
voies combinées, à court terme	N/A	N/A	0.682

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition, 14/07/2021

Identité de la substance	
	3-aminopropyltriethoxysilane
n° CAS	919-30-2
Numéro d'identification UE	612-108-00-0
n° EINECS	213-048-4
Numéro d'enregistrement	01-2119480479-24

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC1)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC1)

4	4	_	_	~	-	_		 _	_	_	_	_	
1.		•	-			. 1	11/		-			ĸ	_
ㅗ.	_	J	_	•		u	ш	u	_			ı١	_

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures par pulvérisation - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	14/07/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Scénario contribuant Salarié

CS1 Rouleau et peinture	PROC10
CS2 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 2 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées:

Tonnage annuel du site = 0.2 tonnes/an Quantité quotidienne par site = 0.5 kg/jour

Durée:

Durée d'exposition = 4 h

Fréquence:

Couvre une exposition jusqu''à = 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d'air par heure).

Utilisation en systèmes fermés

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 2 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées:

Tonnage annuel du site = 0.2 tonnes/an Quantité quotidienne par site = 0.5 kg/jour

Durée:

Durée d'exposition = 4 h

Fréquence:

Couvre une exposition jusqu''à = 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d''air par heure).

Utilisation en systèmes fermés

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d"exposition, Effet pour la santé, Indice d"exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	= 0.055 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	N/A
par inhalation	= 1.8 mg/m ³	ECETOC TRA salarié v3	N/A

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	= 0.21 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	N/A
par inhalation	= 46 mg/m ³	ECETOC TRA salarié v3	N/A

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.